

SOCIÉTÉ L'AGENCE DES BOIS

CONSTITUTION Société l'Agence des bois (Cote de la Bourse et de la banque, 17 novembre 1903)

Suivant acte en date à Paris du 1^{er} octobre 1903, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Société l'Agence des bois.

Elle a pour objet : L'achat et la vente pour compte de tiers de toutes marchandises et principalement des bois du Nord, d'Amérique, d'Algérie et de Nouvelle-Calédonie. L'acquisition ou la prise en location de meubles et d'immeubles et leur revente.

La durée de la société a été fixée à 30 années.

Le siège social est à Paris, 7, rue Laborde.

Le fonds social est de 312.500 francs, et divisé en 625 actions de 500 francs chacune entièrement libérées, qui ont été toutes attribuées en représentation d'apports, à MM. Axel Lindstrom, baron A. Digeon ¹, Auguste Barnier ², Prosper Henri, John Abom, M^{lle} Anna Martinet, à la [Société d'exploitations coloniales](#) et à la [Société des Établissements de Gomen-Ouaco](#).

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions, et le surplus sera réparti de la manière suivante : 5 % au conseil, 20 % au directeur et 75 % aux actionnaires.

Il n'est pas fait mention, dans la publication des statuts, des noms et adresses des administrateurs. — *Petites Affiches*, 31 octobre 1903.

AGO DU 30 DÉC.
(Cote de la Bourse et de la banque, 29 décembre 1905)

Société l'Agence des bois

¹ Baron Armand Digeon : fondateur en 1871 de la Compagnie de la Nouvelle-Calédonie. Voir [encadré](#).

² Jean-Baptiste-Auguste Barnier (Lausanne, 29 octobre 1836-Paris-Val-de-Grâce, 24 octobre 1909) : partenaire du baron Digeon dans la Société la Calédonie. Voir [notice](#).